

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2012 à 18h30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 février 2012 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mrs Bruno LEBLANC, procuration à M. GOMART, Thierry DELAMARE, non excusé et Mmes I. DESSAINT, procuration à M. GRIMAUX, J.MARISSAL, procuration à M. BARBIER, K. LAURENCE, procuration à E. DESSAINT et A. DAUBIN, non excusée.

Le Maire déclare la séance ouverte et Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente un chèque de 3378,17 € à encaisser émanant des Assurance Mutuelles de Picardie se rapportant au sinistre du 31/08/2011 en règlement d'une bouche à incendie et de travaux sur poteau électrique.

Les membres du conseil décident de l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

3 chèques d'un montant de 50 €, 50 € et 20 € relatif à des dons sont également soumis au conseil qui en autorise l'encaissement à l'unanimité des membres présents.

Le Maire explique ensuite au Conseil la nécessité d'un cautionnement de la commune pour l'Office Culturel Municipal, afin qu'un découvert d'un montant maximum de 3000 € lui soit accordé par le Crédit Agricole, dans l'éventuel retard de virement de subventions.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

Monsieur le Maire propose la mise en place de nouveaux CAE dès le printemps pour remédier au surplus de travail en cette saison.

Le conseil adhère à cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 17 septembre 1993, accordant à titre gracieux l'ensemble du marais

communal ainsi que les pâtures et terrains, propriété de la commune, à la compagnie de chasse Brouchysoise.

Le droit de chasse sur les propriétés communales est accordé à la Société communale de chasse.

Le conseil municipal, par délibération à l'unanimité, décide de ne plus participer (20 %) à la cotisation de la mutuelle concernant deux salariés, dans un souci d'équité par rapport à l'ensemble du personnel.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de la Préfecture demandant la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ce correspondant devant être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense, les relations Armées-Nation, les actions en faveur de la mémoire mais également les problèmes se rattachant à la sécurité intérieure. Ce correspondant défense jouera également un rôle de relais des informations sur ces différents sujets auprès du conseil municipal et des habitants de la commune.

Monsieur Dominique GOMART se propose à ce poste et le conseil municipal accepte sa candidature à l'unanimité.

Le conseil est appelé à délibérer afin de fixer le mode de règlement de la contribution communale au SIVOS. Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 du prochain budget 2012.

Devant l'obligation d'installer un mitigeur électronique destiné au cuisine professionnelle (restaurant scolaire), le conseil décide d'accepter le devis de PCPV, d'un montant TTC de 1079,68 €.

Monsieur le Maire soumet ensuite au conseil municipal deux demandes de subvention.

La première émanant de l'Office Municipal Culturel, sollicitant une avance de 5000 € sur la subvention annuelle 2012 afin de régler les factures des premières manifestations.

Par 10 voix pour et 2 voix contre, l'avance de subvention est accordée.

Une seconde demande provenant de l'Association de la Prévention Routière est ensuite proposée.

Devant le peu d'intervention dans la commune, cette subvention est refusée.

Le Maire propose au conseil municipal d'inclure deux nouvelles personnes au C.C.A.S. : une hors conseil municipal et une au sein du conseil.

Après délibération le conseil décide d'intégrer Mme Dominique LEBLANC ainsi que Mme Sandrine STEENKESTE, représentante du Conseil Municipal.

Après délibération, ces deux candidatures sont retenues.

Une réflexion est ensuite engagée autour des festivités de la prochaine fête communale qui aura lieu les 8,9 et 10 septembre prochain.

Un bulletin d'information concernant le parc éolien sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.